

Réunion de quartier : gare

Vendredi 12 mai 2023

Halle des Mariniers, à Chalonnes-sur-Loire

80 participants

Les réunions de quartier

Les réunions de quartier ont pour objectif de permettre à chacun de s'informer et d'échanger sur les projets en cours à l'échelle de sa commune et de son quartier.

Les riverains ont été informés de la réunion par l'intermédiaire d'un flyer distribué dans les boîtes à lettres du quartier fin janvier 2023, qui les invitait à coconstruire l'ordre du jour de la réunion en transmettant leurs questions en amont de la rencontre, avant le 20 février 2023.

L'information a également été diffusée sur les moyens de communication habituels de la mairie :

- Chalonnes Magazine : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/category/magazine/>
- Site web : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/chalonnessurloire>

Compte rendu des échanges

Mot d'accueil

Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnes-sur-Loire, remercie les habitants du quartier d'être présents pour cette réunion de quartier, et introduit les élus présents :

- Marc Bernier, référent du quartier de la gare, conseiller délégué Citoyenneté et Actions participatives
- Philippe Giteau, Conseiller délégué Vie associative et suivi de l'organisation des manifestations locales
- Martine Richoux, Conseillère déléguée Environnement, salubrité, déchets
- Pascal Pagès, Adjoint Finances, Budget, Comptabilité, Subventions, Assurances, Archives municipales
- Jean-Claude Sancereau, Conseiller délégué Bâtiments communaux, Police, Affaires funéraires et Sécurité civile

Madame la Maire explique que le principe des réunions de quartier est l'échange et l'écoute, et que la discussion peut porter sur tout ce qui concerne les sujets d'ordre général. Pour les sujets d'ordre privé, les Chalonnais ne doivent pas hésiter à interpeler les référents de quartier. Les habitants ayant posé des questions relevant de problématiques spécifiques recevront une réponse personnalisée par courriel, à l'issue de la réunion.

L'élu référent du quartier de la gare

La municipalité a défini six quartiers à Chalonnes-sur-Loire : centre-ville, Guinière, Bourgonnière, gare,

Courtils, l'île. Chaque quartier a des élus référents, qui interviennent au quotidien pour répondre aux sollicitations des habitants.

L' élu référent du quartier de la gare est :

La gare, L'Onglée, route de Rochefort



Marc Bernier

marc.bernier@chalennes-sur-loire.fr

Présentation des réalisations récentes de la municipalité

Terrain synthétique de football

Le terrain est terminé, la mise en service a eu lieu le 21 octobre 2022. Il a été inauguré le samedi 15 avril 2023.

Liaison douce de La Bourgonnière

Itinéraire pour les piétons et les vélos pour davantage de sécurité. La sécurisation du carrefour de la Croix de la Bourgonnière sera réalisée en 2023.

À l'heure actuelle, une liaison douce pour aller du centre-ville à la gare est étudiée.

Ilot Carnot-Fleury

Les logements ont été livrés fin mars 2023. Dix-sept logements sociaux, 5 appartements de propriétaires, et des commerces. Derrière l'immeuble se trouvent des places de stationnement privées + 14 places de stationnement publiques. Des arbres vont être plantés.

Petit train

La municipalité a repris la gestion du Petit train, qui était auparavant propriété d'une association. Deux parcours sont désormais proposés : Ardenay, et un nouveau parcours vers la Guinière.

Parc de la Deniserie

Des travaux d'aménagement ont été réalisés : ouverture sur la rue Haute des Noyers, avec accès PMR. Des toilettes ont été ajoutées.

Vidéoprotection

Poursuite de l'installation de dispositifs de vidéoprotection, qui a permis permet de résoudre un certain nombre d'enquêtes, notamment pour des incivilités.

Cérémonie des récompenses de la Ville

Création d'une cérémonie pour récompenser les actions méritantes.

Présentation des grands projets à venir

« Un élan pour Chalonnnes »

- Présentation d'Un élan pour Chalonnnes. Il s'agit du plan d'action de la municipalité pour imaginer Chalonnnes-sur-Loire en 2040. Chalonnnes fait partie du dispositif « Petites villes de demain », qui lui permet d'être accompagnée pour imaginer la ville de demain.

Ce plan d'action porte sur trois projets :

- Les Confluences : projet immobilier à l'emplacement de l'ancien Mr Bricolage. Dans le cahier des charges : conserver des places de stationnement, des espaces verts, garantir une bonne intégration paysagère. Un promoteur a été sélectionné, Bouygues. Les Chalonnais bénéficieront d'une priorité sur l'achat des logements.
- Chalonnnes, Cœur de Vie : étude pour la revitalisation du centre-ville.
- Espace polyvalent et culturel : projet de construction d'une salle des fêtes/salle de spectacle. Les élus ont visité de nombreuses salles de spectacles dans des communes équivalentes, de sorte à définir le projet. Concernant le cinéma : une étude a été demandée pour analyser le potentiel de développement de l'activité du cinéma. La question de l'emplacement futur du cinéma est encore en cours d'étude (maintien dans lieu actuel, ou déplacement).

Présentation des projets pour le quartier de la gare

Études pour une liaison douce

La liaison douce est un projet important pour les années qui viennent. Il est soumis à des contraintes fortes : les inondations, l'étroitesse de la route de Rochefort. Une étude est en cours, avec plusieurs scénarios et plusieurs possibilités :

- une qui passerait par la route de la gare et la route de Rochefort ;
- une qui passerait par les bords du Layon, mais se trouve en zone inondable ;
- une qui rejoindrait les Petits Fresnais, mais nécessiterait une nouvelle passerelle sur le Layon.

Une réunion publique aura lieu pour présenter le projet retenu, une fois que l'étude sera achevée. La démarche participative pour ce type de sujets est de proposer un projet, l'exposer à la mairie ou dans un lieu public, recueillir les avis, puis faire une restitution au public.

Travaux d'assainissement

La séparation des eaux pluviales et des eaux usées est une dépense portée par la Communauté de communes et par la commune. La poussière est un vrai désagrément à l'heure actuelle. Cela va durer encore un petit peu, car il faut attendre que les terrains se tassent.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable doit également être rénové. En septembre-octobre, de nouveaux travaux auront donc lieu. Ces travaux vont valoriser le quartier, mais la période est difficile.

Déploiement en cours de la fibre optique

La fibre optique est très bien développée dans le quartier. Néanmoins, certains connaissent encore des problèmes, comme les maisons situées sur un réseau demandant la traversée de la route de la gare, par exemple.

C'est Anjou Fibre qui porte la responsabilité du déploiement de la fibre et qui peut renseigner sur l'état d'avancement des travaux. Par contre, ce sont les opérateurs habituels (Orange, SFR, Bouygues...) qui réalisent à la demande de chacun le raccordement à la fibre.

Le plan de gestion de la confluence du Layon

L'ancien plan d'eau, que nous avons tous aimé, a été détruit pour des raisons juridiques. Ce projet a été le premier du mandat à être monté sur un mode participatif. Toutefois, il a dû être mis en pause pour des raisons de manque de personnel.

Le Layon était auparavant un cours d'eau, jusque dans les années 1960. Dans les années 1970, la municipalité a décidé d'aménager le complexe sportif. Pour pallier les inondations, une digue a été aménagée en creusant dans le Layon, ce qui a formé le plan d'eau. Les lois sur l'eau ont changé au fil des décennies, et il n'a pas été possible de conserver le plan d'eau malgré les recours déposés.

Aujourd'hui, le Layon évolue au fil des saisons, en fonction du niveau de la Loire. C'est un espace vivant et intéressant. Un [plan de gestion](#) a été élaboré pour les années à venir, il comporte plusieurs projets :

- La gestion différenciée : des modes de gestion adaptés, en fonction des espaces.
- Il est prévu de créer un parcours pédagogique de 2,8 km, sous forme de panneaux et de questions.
- Une saulaie est en train de pousser. Il s'agit d'une saulaie blanche, ce qui est assez rare d'après les techniciens de l'environnement. À l'avenir, d'ici 20 à 30 ans, cela formera une forêt.
- Un état des lieux de ce refuge d'animaux a été fait. Il y a régulièrement des animations avec le CPIE et la LPO pour faire mieux connaître cette biodiversité.
- Dans ces prairies inondables, des baux à clauses environnementales sont mis en place avec de la fauche tardive pour permettre aux petits animaux de se développer.
- C'est un lieu qui a vocation à recevoir du public. Certains endroits sont à retravailler pour faciliter les accès. Des bancs vont être remis. D'autres aménagements sont prévus : cet été, des tables seront mises sous les saules pleureurs. Quatre entrées sont définies sur le site, où des panneaux pédagogiques vont être installés, notamment pour sensibiliser les visiteurs au respect des lieux. Il n'est pas possible d'installer des poubelles au bord du Layon en raison des inondations, mais des poubelles seront ajoutées sur les parkings à proximité.
- La mairie est intéressée par le bâtiment de l'ancienne station de pompage. Sa situation pourrait permettre d'imaginer un lieu à vocation pédagogique, de type « Maison de l'environnement ».

Vos questions

Marc Bernier : nous avons eu le plaisir de recevoir de votre part en amont de la réunion quelques questions concernant votre quartier. Nous allons y répondre ainsi qu'aux questions complémentaires que vous auriez ce soir.

Question reçue : la sécurisation de l'avenue de la gare

Il s'agit d'un projet à l'étude. Des ralentisseurs sont envisagés, mais la circulation des camions limite les possibilités. Il pourrait être envisagé des déviations, il faut les étudier avec les services techniques.

Observation dans la salle

A-t-il été évoqué la sécurisation de la route depuis la piscine ? La vitesse des voitures rend dangereux le passage des cyclistes sur le pont du Layon.

La mise en place d'un ralentissement est à l'étude au niveau de l'entrée du parking. Il s'agit d'une route départementale, donc le dossier peut prendre un petit peu de temps.

Observation dans la salle

En attendant, serait-il possible de créer une voie cycliste sur le trottoir ?

Le trottoir n'est sans doute pas assez large pour permettre la cohabitation entre piétons et cyclistes en toute sécurité. À étudier.

Question reçue : Montée de Pierre Coûts

Entre le carrefour de la rue des Marzelles et la montée de Pierre Coûts : mettre un rétroviseur pour traverser de manière plus sécurisée.

Cela sera fait.

Question reçue : Enterrer les lignes électriques et téléphoniques, avenue de la gare

Si de gros travaux ont lieu, cela pourrait s'envisager.

Question reçue : Aménagements pour la jeunesse

La question a été posée de faire un city stade. En effet, la population de la gare rajeunit et il peut être intéressant d'aménager un parc de loisirs dans le quartier.

Question reçue : Les nuisances sonores sur la route de Rochefort

Des nuisances liées aux motocyclistes sont déplorées depuis plusieurs années par les riverains, notamment le week-end. En effet, la route de la Corniche angevine est réputée auprès de motocyclistes qui se filment et mettent leurs exploits sur YouTube.

Le tronçon de la RD 751 concerne les communes de Rochefort, Val du Layon (St. Aubin de Luigné), Chaudfonds-sur-Layon et Chalennes. Une première réunion a eu lieu le 9 février 2021 avec la Préfecture, le département, la prévention routière et les services de gendarmerie. Elle a abouti à procéder à une

analyse de la circulation sur cet axe et un renforcement des contrôles. Une augmentation de la verbalisation a été constatée.

En mai 2021 en coordination avec les trois maires concernés, un courrier a été adressé au Préfet, à la Présidente du conseil départemental et au colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Maine-et-Loire où il est demandé la mise en place d'un radar sonore et d'un radar de vitesse.

Le 19 janvier 2023, la Préfecture a organisé à nouveau une réunion avec les maires concernés et la Gendarmerie à la mairie de Chalonnes. Les élus ont été informés qu'il ne serait pas installé de radar sonore. Ce dispositif est encore expérimental et exceptionnel. La Préfecture est favorable à la mise en place d'un radar de vitesse.

Question dans la salle

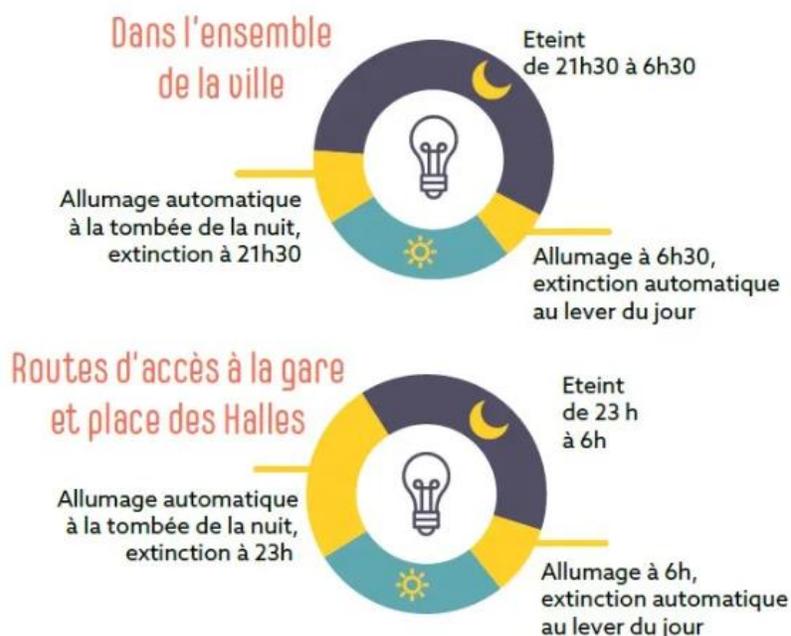
Serait-il possible d'organiser une réunion spécifique sur le sujet ?

Il s'agit d'un dossier intercommunal ; or la Ville de Chalonnes-sur-Loire n'a pas compétence à organiser des réunions publiques intercommunales. Toutefois, le responsable de l'observatoire de la sécurité routière, qui pilote ce projet, peut sans doute recevoir cette suggestion. Une demande a été adressée.

Question reçue : L'éclairage de l'avenue de la gare

Au cours de l'automne dernier, des mesures ont été prises pour réduire la consommation d'énergie de la commune, notamment au niveau de l'éclairage. Sur la période d'octobre à mars 2022-2023, environ 9000 € ont été économisés.

Les horaires vont être vérifiés pour correspondre au passage du dernier train. Les horaires d'éclairage sont actuellement les suivants :



Question reçue : La vidéoprotection

Devraient être installées très bientôt des caméras au carrefour du Candais, près du terrain de camping.

La vidéoprotection semble porter ses fruits : entre mai 2021 et octobre 2022, 30 plaintes ont été déposées en Gendarmerie pour des incivilités. Depuis octobre 2022, il n'a pas été nécessaire de déposer une seule plainte. À chaque fois que les auteurs sont identifiés, la Ville se porte partie civile.

Question reçue : Dépôts sauvages

La police municipale et les services techniques font régulièrement des contrôles. À Chalonnes-sur-Loire, la taxe d'enlèvement d'un dépôt sauvage est de 90 €.

Question reçue : Pont SNCF d'Ardenay

Des barrières ont été mises par les services techniques pour servir de garde-fous après les travaux du service des eaux. Une étude est en cours pour vérifier la solidité du muret. Le passage est désormais plus étroit.

Question dans la salle : les quads

On croise régulièrement des quads sur les berges du Layon. Ils défoncent les berges. Auparavant, il y avait des poteaux pour bloquer le passage.

Le passage de quads est interdit. Il s'agit d'incivilités. Dans le cadre du plan de gestion du Layon, il est prévu de fermer les accès avec des barrières pour empêcher les voitures et les quads de passer.

Question dans la salle : Layon et poissons

Est-il prévu un aménagement pour éviter que le Layon ne disparaisse l'été ? Existe-t-il une solution pour sauver les poissons lorsque le Layon est à sec ?

Le Layon va être re-méandré pour revoir les berges, redonner un petit peu de courant dans la rivière. Le syndicat Louet Layon Aubance veut travailler sur la Confluence.

Question dans la salle : parkings à vélos

La municipalité a l'intention d'en installer au fur et à mesure dans la ville. Il pourrait être installé un parking à vélo à la piscine, en effet.

Question dans la salle : la circulation pendant les travaux

Un ralentissement a été mis car tous les usagers passent par cette route, alors que la voie est censée être réservée aux riverains. Les ouvriers du chantier se sentent en insécurité du fait du trafic. Mais les dos-d'âne installés récemment durant les travaux abiment les voitures.

Les ralentisseurs ont été installés par la société qui réalise les travaux. Ils vont être vérifiés pour contrôler qu'ils sont d'une hauteur réglementaire.

Question dans la salle : chemin qui va jusqu'à la Dauphineté

Est-il possible de le repierrer ?

Cela va être étudié.

Question dans la salle : écopâturage

Le passage d'un troupeau l'année dernière était une belle présence. Cela va-t-il être renouvelé ?

L'agriculteur qui a le bail fauchera fin mai, début juin, donc Beranger Arnoud n'aura pas assez d'herbe pour remettre ses moutons. Les moutons sont mis aux Fresnaies, aux Ligerais. Demain, une fête des moutons aura lieu aux Ligerais, où plusieurs projets d'écopâturage sont en cours.

Question dans la salle : Route de Rochefort

J'ai l'impression que route de la Corniche angevine, on paye des impôts mais nous n'avons aucun service. Je n'ai plus de transport scolaire. J'ai acheté ma maison il y a quinze ans, il y avait un arrêt de transport scolaire. Il a disparu.

Les transports scolaires sont gérés par la Région des Pays de Loire. Le service des Affaires scolaires de la Ville, qui a été contacté par vos soins, a fait remonter votre demande à la Région.

Conclusion

Que ce soit pour des sujets d'intérêt général, pour signaler un dysfonctionnement ou pour des questions d'ordre privé, la municipalité invite les habitants à contacter sans hésitation leurs élus référents de quartier.

Une liste des numéros de téléphone pour se renseigner auprès des organismes partenaires est remise aux participants.

Voirie, éclairage	Service techniques intercommunaux	02 41 74 10 80	accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr
Urbanisme	Mairie	02 41 74 15 90	urbanisme@chalonnes-sur-loire.fr
Transports régionaux (cars, trains)	Aléop	09 69 39 14 14	
Déchetterie et collecte	3RD'Anjou	02 41 59 61 73	
Eau	Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA)	02 41 40 14 55 Urgence : 02 44 71 05 58	
Assainissement collectif	Véolia	02 41 28 43 80	
Assainissement individuel	ASSIST'ANC'	02 41 68 47 36	assist.anc@loirelayonaubance.fr
Coupure d'électricité	Enedis	09 72 67 50 49	
Eclairage public	SiemL	02 41 20 75 20	sieml@sieml.fr
Fibre : calendrier	Anjou Fibre	www.anjou-fibre.fr/#/test-eligibilite	
Fibre : dysfonctionnement	Joindre votre fournisseur d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, etc.)		